

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sion dévoile son projet de rénovation la place de la Planta

Le conseil général a approuvé un crédit d'engagement de 12,85 millions de francs pour redessiner les contours de cette place emblématique de la capitale valaisanne. Les travaux s'étaleront sur plusieurs années.

Depuis le début des années 2000, Sion a amorcé avec succès une mutation urbaine avec l'aménagement exemplaire de ses espaces publics du centre-ville. Réalisée durant les années 1980, la place de la Planta est aujourd'hui une pièce manquante des espaces publics séduisants. Une pièce pourtant essentielle puisqu'elle marque la transition entre la vieille ville et la ville moderne. En 2008, un concours était lancé pour la repenser. Il aboutit aujourd'hui à un projet ambitieux et cohérent qui permet de donner à la Planta un nouveau visage et de nouveaux usages. « Le réaménagement de la Planta a été porté par trois services : Urbanisme et Mobilité, Travaux publics et Environnement, et enfin Bâtiments et Constructions. Deux bureaux d'architectes-urbanistes et d'architectes-paysagistes ont également travaillé sur le projet : chacun a apporté ses compétences propres, ce qui a permis d'aboutir à une vision commune très pertinente que nous nous réjouissons de mettre en œuvre », résume Philippe Varone, président de Sion.

Trois problématiques identifiées

Le projet s'attache à répondre à trois problématiques bien identifiées : l'intégration de la place dans la ville en repensant ses limites et en effaçant les obstacles; la mobilité, en ramenant les piétons en surface et en facilitant la connexion à l'avenue de la Gare et l'avenue de Lausanne ; et enfin la gestion durable des espaces verts et de l'eau. « La place de la Planta est un vide essentiel au centre de la capitale. C'est une respiration bienvenue qui permet de prendre du recul sur un panorama à 360 degrés. Malheureusement, cette situation exceptionnelle est aujourd'hui entravée par des ruptures physiques et des obstructions visuelles. Le pavillon construit en bordure de la rue de Lausanne crée une séparation presque totale entre la place et la rue. Cette situation est encore accentuée à l'ouest par la sortie du passage sous-voies, et ses multiples murs et murets, vestiges d'une époque révolue », explique Loïc Fumeaux, architecte-urbaniste du bureau xy-ar.ch.

Un seul et même espace

Le projet propose d'effacer ces limites et de penser la place comme un seul et même espace depuis la rue de Lausanne à la rue Mathieu-Schiner et de l'avenue de la Gare au palais du gouvernement. Le pavillon en bordure sud de la place sera démoli, et la rue de Lausanne réaménagée en zone de mobilité douce.

Une circulation simplifiée

Pour rétablir un cheminement nord-sud franc, un trottoir confortable sera créé le long de l'avenue de la Gare. Celui-ci permet également de rétablir la connexion est-ouest, et de garantir une distance de sécurité suffisante face à la route. A terme, il s'agira également de supprimer les passages sous-voies, afin de ramener les piétons en surface et de fluidifier les parcours, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, l'entrée du parking de la Planta, qui est également un obstacle infranchissable pour les piétons, sera remodelé, avec la création d'un pavillon et d'une esplanade.

Plus de vert et de bleu

Le réaménagement de la Planta s'inscrit également dans les efforts de la Ville en vue de lutter contre les îlots de chaleur, selon les principes du programme AcclimataSion. Les eaux qui ruissellent en surface seront récupérées et permettront d'alimenter en eau les arbres en bordure. Des brumisateurs seront également installés pour apporter un rafraîchissement lors des grandes chaleurs. Enfin l'arborisation de la place sera renforcée sur le front ouest.

4 façades et 4 caractères

La place est délimitée par 4 façades aux caractères très différents. Le projet met en valeur ces singularités.

- **Au nord**, l'esplanade St-Théodule assurera la transition entre la place et le jardin public existant. Le pavillon installé sur l'entrée du parking accueillera une buvette. Cela en fera un lieu idéal pour boire un verre et admirer le paysage ou surveiller les enfants qui jouent dans le jardin public. Ce dernier, vieillissant, sera réaménagé et modernisé. Une grande fontaine sèche, composée de jets d'eau au sol, apportera une animation et rafraichira l'ambiance.
- **Au sud**, la place se prolongera jusqu'au pied des façades de la rue de Lausanne. Les trottoirs et bordures seront supprimées. La rue deviendra un espace de mobilité douce, partagé entre piétons, vélos et voitures. Le pavillon actuel sera démoli. Un nouvel édicule, beaucoup plus petit, sera construit pour assurer l'accès au parking souterrain. Il abritera les ascenseurs, ainsi qu'un kiosque.
- **A l'ouest**, la place se prolongera jusqu'à l'avenue de la Gare. Des murets créeront une succession de plateaux. De nouveaux arbres compléteront la canopée existante pour un faire un espace propice à la détente, à la promenade et aux rencontres.
- **Au centre**, l'espace sera laissé libre afin de garder à la place sa fonction première de rassemblement public et d'accueil des manifestations. Le pavage actuel en porphyre rouge, très abîmé, sera remplacé par de la pierre naturelle du Valais.

Une réalisation par étapes

L'ensemble du projet est devisé à quelque 12,85 millions de francs. Sa réalisation s'étalera sur plusieurs années. Les travaux commenceront au nord de la place, avec la rénovation du jardin public. Ils pourraient débuter fin 2024, sous réserve du traitement des procédures et d'éventuelles oppositions. La deuxième étape sera consacrée à l'aménagement de l'esplanade St-Théodule et du pavillon nord. On passera ensuite à la restauration du centre de la place et la création des édicules d'accès au parking. Le réaménagement de la rue de Lausanne marquera la fin des travaux, à l'horizon 2028. « Ce phasage permet de minimiser les désagréments pour les usagers de la place et les riverains. L'Atoll restera en place jusqu'au début de la phase 3 », explique Vincent Kempf, chef du service de l'urbanisme et de la mobilité.

Personnes de contact :

- Philippe Varone, président de Sion
079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch
- Vincent Kempf, chef du service de l'urbanisme et de la mobilité
027 324 17 20; v.kempf@sion.ch
- Loïc Fumeaux, architecte-urbaniste, bureau xy-ar.ch
021 312 26 10; lf@xy-ar.ch

ENCADRÉ

Une histoire mouvementée

Le mot Planta signifie lieu planté en patois valaisan. La Planta donne son nom à une célèbre bataille disputée en 1475, lors de laquelle les Valaisans défont les Savoyards, scellant la perte du contrôle du Bas-Valais par le Duché de Savoie.

Jusqu'au milieu du 19^e siècle, le lieu-dit Planta était un verger, une vaste étendue de prés plantés de quelques arbres, à l'ouest de la ville. Le 30 mars 1838, la Ville de Sion et l'évêque établissent une convention qui règle la construction du palais épiscopal et prévoit la création d'une place publique inconstructible. En 1850, la convention de la Planta est signée entre le conseil communal de Sion et l'Etat du Valais. Elle fixe les conditions d'utilisation de la place et précise que celle-ci sera carrée. La place est réalisée et sert à la fois de lieu de promenade pour la bourgeoisie que de lieu de foire, de marchés, d'exercices militaires et de rassemblements populaires.

Dès les années 1950, la place s'ouvre aux automobiles et se transforme peu à peu en grand parking à ciel ouvert. En 1970, un concours d'idées est lancé pour redéfinir l'espace de la place et la rendre aux piétons. Le projet Flux, choisi, ne sera jamais réalisé. Un nouveau mandat est donné à trois architectes pour qu'ils élaborent de nouvelles variantes du projet Flux. Ils proposent la création d'une place circulaire et piétonne. En 1980, le conseil général vote un crédit d'engagement mais au final c'est un projet différent qui est réalisé et inauguré en 1989.

En 2008, la Ville lance un nouveau concours pour réaménager la place. Le projet du bureau xy-ar – Fumeaux-Poncety architectes est retenu. Différentes variantes sont approfondies jusqu'en 2013, sans trouver de consensus. Le projet est repris en 2021 par les dicastères Travaux publics & Environnement, Bâtiments & Constructions et Urbanisme & Mobilité. En 2023, un crédit d'engagement est soumis au conseil général.

Sion, le 19 décembre 2023